L • S • T

LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL

LA MAIN DANS LA MAIN

le journal du QUART MONDE en mouvement.

P705187

bpost

PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU DE DEPÔT : 5000 NAMUR

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 2€. MENSUEL. N°403 Juin 2023

LE COMBAT CONTINUE

Sommaire

P.2 *ANDENNE* – **NOTRE RENCONTRRE AVEC LST**
Le journal, ça amène du courage…

P.3 *NAMUR* – **ZERO CHOMEUR !**
Le monde du travail se fragilise

P.4 *NAMUR* – **LE BALAI LIBERE MOINS ET MIEUX**
2 reportages porteurs d'espérances

P.5 *FEDERATION*- **RESTER PARTENAIRES**
Un nouveau délégué aux droits de l'enfant

P.6 *FEDERATION* – **NOS DROITS**
Informer de tout élément nouveau

P.7 *NAMUR* **- HORS CADRE**
Ca ne coule pas de source

P.8 *FEDERATION* **- CA SE PASSE. PETITES NOUVELLES -**
Ici et là ça bouge !

Editorial

Juin, c'est la fin de l'année, bientôt les vacances… mais celles-ci n'arrêtent pas là misère.
Les combats sont multiples :

- La recherche d'un logement décent, où l'on sera bien, où l'on pourra y vivre en famille. Devoir vivre dans des logements insalubres ou dans la rue constitue un choix inhumain.

- Lutter pour des emplois qui respectent les travailleur-euse -s, les législations du travail et nous procurent des revenus qui permettent de vivre…

Pendant l'année, nous nous sommes rassemblés, écoutés et nous avons échangé pour porter ensemble notre parole construite au départ de nos différents lieux où nous construisons le mouvement : en permanences, en réunions caves, dans les concertations du SLP, dans les ateliers, etc.
Mais aussi en allant à la rencontre de celles et ceux qui sont les plus fragilisés.

Laeticia Montino

Que celui ou celle qui sait lire,
lise et partage ce journal avec celui ou celle
qui n'a pas pu apprendre à lire.

Andenne

NOTRE RENCONTRE AVEC LST

En mars dernier, le journal « La Main dans la Main » publiait son numero 400. Depuis, chaque locale va a la rencontre de militants pour recolter leurs parcours avec LST. Nous avons rencontre Jacqueline et Giovanni pour qu'ils nous partagent leur rencontre avec LST.

LA RENCONTRE AVEC LST

Giovanni : J'ai connu LST par le SAIHA. Je cherchais autre chose pour débattre de sujets d'actualité et donner des idées même si je n'étais pas concerné.

J'étais intéressé de venir à LST pour échanger et me changer les idées tout en discutant de choses importantes et apporter du bien aux autres. Puis il y a eu les ateliers, les manifestations comme le 17 octobre, les assemblées des militants, les caves. Il y avait beaucoup de discussions. Dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère, l'image qui me reste, c'est la rencontre, se serrer la main et le partage avec les autres militants.

J'aimais bien participer à telle ou telle chose et rencontrer de nouvelles personnes donc j'y suis revenu. On a aussi participé à des sorties avec LST à Pairi Daiza, au théâtre.

Aux ateliers, je venais pour travailler un peu mes capacités même si je savais que ce n'était pas évident avec mes problèmes de mobilité. Jacqueline et moi, on a participé au tout premier atelier terre où on avait fait le totem.

Jacqueline : Moi, j'ai rencontré LST par Giovanni et nous venons principalement aux caves.

Je ne peux pas trop discuter sur des sujets belges car je ne connais pas mais je compare avec la France. Il y a des choses qui sont similaires.

J'explique comment cela se passe en France et partage mon vécu et mon histoire.

CE QUI EST IMPORTANT A LST

Jacqueline : Toutes les discussions. Ce que l'on entend. Je compare toujours avec la France d'où je viens.

Giovanni : C'est bien d'entendre la façon dont les autres expliquent leur situation, réfléchir ensemble et comparer aussi ce que moi je vis ou ai vécu à certains moments.

C'est aussi important de réfléchir ensemble car ça permet de trouver des solutions pour soi-même, pour les autres et trouver d'autres idées pour construire ensemble une parole que l'on peut aller porter en dehors comme au Parlement de Wallonie, à Bruxelles quand on va aux concertations au Service. Même si j'ai l'impression qu'on ne nous écoute pas au Parlement.

LA MILITANCE A LST

Giovanni : Pour moi, c'est d'être actif, de pouvoir suivre les manifestations tout le temps. Et si on n'est pas actif, on peut être militant dans les idées et construire des réflexions.

Jacqueline : J'ai toujours cette barrière France/Belgique parce que je ne connais pas beaucoup sur la Belgique. Mais je participe, j'apporte des idées, les comparaisons.

J'échange par rapport à ce que j'ai vécu en France et je donne des idées par rapport à la Belgique. Ça aussi c'est une forme de militance.

UN MESSAGE A FAIRE PASSER

Giovanni : Quand tu lis les articles dans le journal, c'est pour te donner un certain espoir.

Lire des témoignages sur ce que les personnes vivent, le fait de pouvoir s'en sortir, dire par où on est passé et se dire que c'est en se mettant ensemble qu'on s'en sort mieux. Le journal, ça amène du courage. Et si on rencontre des personnes qui ont besoin ou ont des soucis administratifs, je les dirige vers LST.

Jacqueline : A LST, il est toujours possible de trouver des conversations, des échanges et des réflexions intéressantes que l'on porte ensemble. Je suis bien contente de vous connaitre.

Jacqueline et Giovanni

Namur

ZERO CHOMEUR !

LE MONDE DU TRAVAIL SE FRAGILISE, D'UNE REGULATION A L'AUTRE

L'actualité nous fait découvrir quelques projets qui nous questionnent.

D'une part, de nombreuses volontés s'expriment de plus en plus dans certains partis politiques, en campagne électorale précoce, sur l'urgence d'augmenter le « taux d'emploi », sur la nécessité de développer les activations des personnes sans emploi de manière plus répressive et d'instaurer une limitation dans le temps pour les allocataires sociaux qui sont en chômage de plus de deux années, etc. Dans ce contexte, certains proposent, une nouvelle fois, une obligation pour ces personnes sans emploi, de prester des tâches d'utilité collective.

Nouvelle version du « service communautaire » que nous avons combattu avec de nombreuses association en 2018.[1]

S'il s'agissait de réels emplois de service public, avec de véritables contrats CDI et de réelles rémunérations, nous en serions très heureux. Mais cela risque bien de se limiter à des activités de « passerelles », avec des statuts précaires qui ne donnent pas de perspectives réelles. Souvent même, ce type « d'insertion économique » fragilise plus les populations qu'elle ne les sort de la pauvreté.

ET LES TERRITOIRES ZERO CHOMEURS DE LONGUE DUREE, LA-DEDANS ?

Dans cette même période, on assiste en Wallonie, au développement d'un projet initié en France, il y a quelques années, et porté par un tissu associatif dont le mouvement ATD, soutenu par divers partis politiques, dont le mouvement du Président Macron. Il s'agit des projets « Territoires Zéro chômeur de longue durée » (TZCLD), qui se réalisent à travers des « Entreprises à But d'Emplois » (EBE). Un projet de ce type, sur lequel le mouvement LST porte un regard très critique, vient d'être implanté officiellement en Wallonie. Samedi 22 avril 2023, le journal « Le soir », annonce que la Wallonie vient de faire le choix de 17 territoires porteurs de projets TZCLD.

Nous savons que les projets de ce type tels qu'ils sont réalisés en France, ressemblent étrangement à de nombreuses démarches d'activations développées chez nous depuis de nombreuses années. Les principales critiques que nous portons s'appuient autant sur notre expérience de 40 années d'existence de la coopérative LST,[2] active dans la construction et la rénovation, que sur notre analyse des nombreux projets d'activations.

En principe, les EBE recrutent des « chômeurs » de longue durée sur base volontaire après une information largement diffusée vers le public cible. Dans le projet initial expérimenté en France il est prévu que les emplois répondent aux besoins du territoire et aux capacités et désirs des travailleurs-euses qui se portent volontaires. Flexibilité possible, « temps de travail choisi » et « horaires adaptés » .... Le salaire de base prévu dans les modèles français, est au minimum le SMIC. Montant sans doute égalitaire pour les personnes les plus fragilisées qui sont employées et qui, pour du travail à temps plein, est généralement insuffisant pour vivre, se loger, se nourrir etc. correctement.

ET EN BELGIQUE, COMMENT FONCTIONNERONT LES EBE ?

Les cadres supérieurs et intermédiaires seront-ils payés au SMIC ?

Il semble bien que ce que nous avons dénoncé à plusieurs occasions au sujet de ce projet TZCLD se réalise. A savoir que pour la Wallonie, on ajoute une couche supplémentaire à « la lasagne » de pratiques d'activations « dérégulées » qui existent déjà.

De plus, nous craignons que le principe de « choix volontaire » se retourne rapidement contre celles et ceux qui ne s'inscriront pas, pour diverses raisons, dans un aussi beau programme d'emploi, qui leur est proposé. « Il faut vraiment ne pas vouloir... » diront certains.

TRAITEMENT DES PAUVRES

Des systèmes qui « traitent » les travailleurs les plus pauvres et pas des systèmes qui produisent une exploitation et des relégations...

Comme si le manque d'emplois provient des sans emploi de longue durée.

Un système hybride supplémentaire, dont la grosse part du salaire proviendrait de l'allocation perçue par la personne qui s'engage de cette EBE, (chômage ou RIS ?). Un supplément, serait octroyé au travailleur-euse par l'entreprise avec des montants variables en fonction du type de contrat, temps plein ou temps partiel, et du statut de l'employé-e. Tout cela nous donne une indication sur le type d'emplois et des salaires qui en découlent.

En terme d'activités, sur la base de ce qu'on peut découvrir des pratiques françaises, il s'agit de services divers comme on les retrouve dans une partie de l'économie sociale. Accompagnement scolaire, aides ménagères, ressourcerie, petits travaux du bâtiment, entretiens forestiers, gardiennage, nettoyage de véhicules, entretien de vélos, etc. et aussi des services ciblés pour le personnel de grandes entreprises très performantes.

Tout cela, comme dans la plupart des autres activations que nous connaissons, avec une dérégulation sur diverses règles de la protection des travailleurs, (salaires, conventions collectives, cotisations sociales).

Mais aussi des dérégulations en matière de lois commerciales, par exemple , pour les accès à la profession, et en matière de fiscalité, déduction fiscale pour l'utilisateur de services de proximité agréés, l'exonération de la TVA, par exemple les titres services, chèques ALE[3], etc.

Dans le même temps, en France comme ici, ce type de projet accompagne d'autres pressions énormes sur tous les acquis sociaux et sur le monde du travail en général.

Luc Lefebvre

1 Voir dans les actualités 2018 ; le 25 avril 2018. https://www.mouvement-lst.org/actualites_2018.html

2 https://www.mouvement-lst.org/lstcoop.html sur la coopérative LST, une quarantaine d'années.

3 https://www.mouvement-lst.org/documents/2011/2011-05-01_lst_etude_emploi_a_tou-t-s_prix_economie_sociale.pdf

Fédération

LE BALAI LIBÉRÉ

UN REPORTAGE PORTEUR DE RESISTANCES ET D'ESPERANCES

42 FEMMES

Dans les années 70, un groupe de 42 femmes de ménage travaillaient pour une entreprise privée, ANIC, à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve. Suite à la décision du patron de faire travailler certaines ouvrières sur d'autres sites dans les Ardennes, les travailleuses se mobilisent et mettent leur patron à la porte et créent leur coopérative de nettoyage. Elles seront soutenues par de nombreuses solidarités et par la CNE du Brabant wallon. C'est le Balai Libéré[1]. La coopérative en autogestion a fonctionné pendant 14 ans.

HIER ET AUJOURD'HUI

50 ans plus tard, le personnel de nettoyage de l'UCL rencontre les travailleuses d'hier.

"Ce que nous retenons de ce reportage, ce sont les conditions de travail actuelles en comparaison avec ce qui se passait avec la coopérative du "Balai libéré". Par exemple, avant, elles étaient 9 à se partager l'ouvrage pour nettoyer un ensemble de bâtiments et ils travaillaient en équipes. Maintenant, les travailleurs-euses se retrouvent souvent seul-e-s, avec des temps réduits pour réaliser un travail que le "Balai libéré" effectuait avec un plus grand nombre de travailleurs-euses. Tout est démesuré, les travailleurs ne se connaissent plus, parce qu'ils sont dispersés dans Louvain la Neuve et qu'ils doivent travailler la plupart du temps seuls, à une vitesse incroyable. Et personne ne les voit. Ils font partie de ces travailleurs « invisibles ». Des travailleurs qui donnent de leur santé aussi. Bien sûr qu'il y a des machines, maintenant, mais le corps trinque quand-même.

Cela nous fait vraiment penser à l'esclavage. L'esclavage moderne ! tu dois faire tes tâches dans un temps minuté, tu prends ta pause, seul, dans un petit local (parfois dans un local de rangement du matériel). Ils sont seuls alors qu'ils sont une équipe de 20 à 30 personnes.

UN ACTE FORT

Le passage en coopérative avec le licenciement du patron est un acte fort qui interpelle encore aujourd'hui.

Nous avons été impressionnés par la ténacité de ces femmes d'ouvrage qui ont décidé, ensemble, de mettre leur patron à la porte. Il en faut de l'audace. Nous n'avions jamais entendu parler d'elles. Cela nous fait penser au combat des travailleurs de Delhaize aujourd'hui, ou dans d'autres entreprises. C'est vraiment le pot de terre contre le pot de fer.

Ça fait du bien d'entendre ces travailleuses, pensionnées maintenant, et leurs discussions avec les travailleuses actuelles, leurs partages, leurs sentiments, leurs questionnements. Le manque de reconnaissance des patrons qui ne connaissent en rien le travail à effectuer. C'est à mettre en relation avec les travailleurs-euses en titres services, dont nous avons régulièrement dénoncé les conditions de travail et le statut précaire surtout intéressant pour les "utilisateurs".

Ce film est important. C'est comme un soutien aux nettoyeuses, pour qu'elles ne se laissent plus marcher dessus. L'exploitation existe encore. Si on ne se bat pas, on n'a rien. On est des humains ! Il nous faut continuer sur la lancée de ces femmes, des syndicats, de tous ceux qui militent pour un mieux.

ESPÉRANCES ET RÉSISTANCES

Ces femmes ont mené une lutte de travailleuses du nettoyage. Et le mouvement LST, dès ses débuts, y a puisé aussi de la force porteuse de résistances et d'espérances. Cette coopérative et d'autres projets, nous ont beaucoup inspirés.

Nous étions un groupe de cinq militants et militantes de LST pour voir cette avant-première.

Andrée, Thérèse et Luc

Fédération

MOINS ET MIEUX

« A l'encontre des valeurs de consommation, de profit, nous cherchons un renversement des priorités. A l'encontre d'une situation où l'homme cherche à profiter d'un système social, où le système social cherche à profiter de l'homme, nous choisissons de parier sur la responsabilité de l'homme.

Pour qu'advienne ce renversement, nous faisons le choix d'une transformation radicale de notre manière de travailler, de vivre, de savoir, de lutter. »

Extrait de la charte fondatrice de LST, 1981[2]

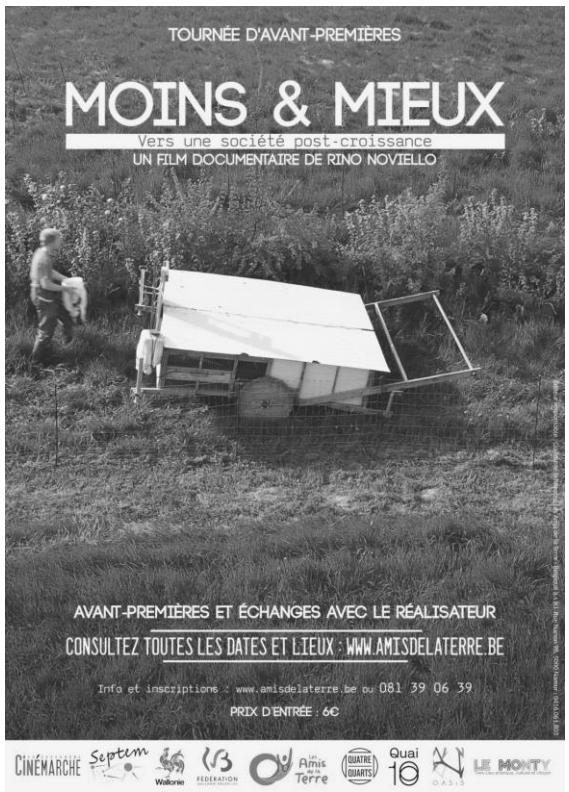

« Moins, et mieux » est un film documentaire de Rino Novello, en partenariat avec les Amis de la terre.

Pour répondre à la crise écologique et sociale, le film aborde la sobriété volontaire avec les notions de justice et d'équité. Il appelle à un engagement collectif soutenu par des décisions indispensables des pouvoirs politiques dans ce sens. Le mouvement LST intervient dans ce film documentaire, nous serons également partenaires lors des avant-premières à Namur (5 juillet) et à Charleroi (12 septembre) et sans doute, aussi ailleurs.

1 Le Balai libéré de Coline Grando https://cvb.be/fr/films/balai-libere

2la charte , dans son entièreté peut être lue sur http://www.mouvement-lst.org/historique.html ou à la demande à LST

Namur

RESTER PARTENAIRES

UN NOUVEAU DELEGUE AUX DROITS DE L'ENFANT

Début de cette année 2023, un nouveau délégué aux droits de l'enfant a été nommé, il s'agit de Monsieur Solayman Laqdim. Nous saluons cette nomination.

Nous avons déjà pu travailler[1] avec monsieur Laqdim. Et nous gardons un souvenir très positif de ces collaborations. Il représentait le cabinet du Ministre Madrane, dans le cadre des travaux sur le nouveau code de l'aide à la jeunesse. Un travail dans lequel les mouvements LST et ATD ont beaucoup investi, avec des personnes et des familles confrontées à des relations souvent tendues avec des services de l'aide à la jeunesse. Cette démarche a été enrichie par des réunions de travail avec le Procureur du Roi, Vincent Macq et le premier substitut du Procureur du Roi, Régine Cornet d'Elzius. Nous retenons de cette collaboration son écoute, son attention aux familles, et son investissement.

C'est en 2018 qu'est sorti le nouveau Code de l'aide à la jeunesse. Le groupe AGORA, et le dialogue, ont permis des changements pour des familles et les enfants, mais aussi des changements dans la société : d'une part, dans le nouveau code, les familles peuvent avoir une place un peu plus importante, la volonté de maintenir les liens est affirmée, l'aide pour éviter le placement est favorisée. D'autre part, nous pouvons être partenaires lorsqu'on nous demande notre avis. Le texte que nous avons écrit est primordial, il est tout aussi indispensable qu'il soit appliqué.

Et depuis, nous épinglons également l'une ou l'autre de ses interventions au moment de sa désignation. Entre autres, sur les chaînes de la RTBF, ses mots étaient source d'espoir pour nous tous. Il a ouvertement refusé de séparer les conditions de vie difficiles des enfants de celles des parents et de tout un milieu.

Cette approche rejoint la nôtre qui établit également une corrélation entre le placement des enfants et la grande pauvreté qui se développe au vu des inégalités et discriminations croissantes.

Nous voudrions aussi rappeler que, dans le cadre de rencontres, initié par le Service de lutte contre la pauvreté, nous avons construit une vidéo sur le lien pour évaluer le maintien de celui-ci entre les enfants et les parents, en situation de placement.

« Il n'y a pas d'enfants pauvres. Il y a des enfants qui vivent dans des familles pauvres. » « Il faut agir sur le statut administratif des parents ».

« Des parents sont exclus du chômage, des parents n'ont pas droit au revenu d'intégration sociale au niveau du CPAS, des parents travaillent et ont des salaires tellement bas qu'ils sont obligés de solliciter l'aide du CPAS ». « Pire encore, on a des parents qui ne vont même plus activer les aides sociales parce qu'ils considèrent qu'elles sont trop intrusives, qu'elles sont maltraitantes et qu'elles peuvent avoir un côté pénalisant la première chose à faire est donc "d'agir sur le statut de précarité des parents ».

« Il y a des réponses préventives de qualité qui doivent être mises en place », assure-t-il. « Cela coûte beaucoup moins cher qu'un hébergement [le placement d'un jeune, ndlr]. Un hébergement, cela coûte 58.000 euros par an et par jeune à la collectivité ».

Extraits d'un article de -François Nouletde jeudi en prime RTBF 2023. https://www.rtbf.be/article/jeudi-en-prime-la-lutte-contre-la-precarite-priorite-de-solayman-laqdim-nouveau-delegue-general-aux-droits-de-lenfant-11182612

Cette démarche a été possible avec l'appui et le soutien de son prédécesseur Bernard Devos, et avec l'engagement du groupe AGORA.

Des personnes et familles militantes de nos associations y témoignent de l'importance de maintenir, reconstruire et renforcer les liens familiaux. Cette production a été l'occasion de rencontres de dialogue, dans tous les arrondissements de l'aide à la jeunesse, avec des délégués du groupe AGORA.

Ces deux exemples de collaboration nous donnent l'espoir que Mr Laqdim pourra contribuer à la résistance quotidienne à la misère des personnes et familles. Elles ont besoin d'aide, mais d'une aide dont elles restent partenaires d'un bout à l'autre, autant dans les constats que dans les décisions et pratiques d'intervention qui sont proposées.

Nous espérons que nous pourrons porter et mettre en œuvre, ensemble, chacun dans nos engagements et missions particulières, cet idéal porté par tant de personnes et familles, et par les plus pauvres, en particulier. Un recul significatif des inégalités et des discriminations est indispensable pour garantir à tous les enfants et à toutes les familles une place digne qui témoigne de notre humanité.

Des militants

1 Pour en savoir plus sur notre travail pour une vie de famille digne http://www.mouvement-lst.org/atelier_famille.html

Nos droits

INFORMER DE TOUT ELEMENT NOUVEAU…

LA LOI FAIT OBLIGATION AUX PERSONNES BENEFICIAIRES D'ALLOCATIONS SOCIALES D'INFORMER L'ORGANISME QUI LES PAIE (CPAS, ONEM, SPF PERSONNES HANDICAPEES, MUTUELLE, ETC), DE TOUT ELEMENT NOUVEAU SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES DROITS AUX ALLOCATIONS VERSEES.

La première partie de ce « nos droits » rappelait l'importance d'informer les organismes des éléments nouveaux intervenant dans la vie du ménage (un déménagement, une mise en ménage ou une séparation, etc.).

D'autres informations importantes doivent aussi être communiquées, lorsque l'on perçoit des arriérés d'autres allocations sociales. Souvent par exemple, le CPAS paie le revenu d'intégration en avance sur d'autres allocations sociales (notamment des allocations pour personnes handicapées ou une GRAPA dont la demande est en cours de traitement).

Il arrive parfois que des arriérés soient payés par un autre organisme, soit parce que le dossier administratif a pu se débloquer, soit parce qu'une nouvelle domiciliation met fin à une situation de radiation des registres de population, ce qui permet de faire redémarrer les paiements des allocations sociales.

La loi interdit évidemment le cumul des allocations pour une même période d'octroi. Lorsque le CPAS est intervenu à titre d'avance, il doit être remboursé grâce aux arriérés payés par un autre organisme de sécurité sociale.

Le bénéficiaire a l'obligation d'informer le CPAS qu'il va recevoir ou qu'il a reçu des arriérés d'autres organismes.

Normalement les organismes s'informent mutuellement et le remboursement est automatique, mais souvent la personne perçoit quand même des montants plus ou moins importants d'arriérés, à charge pour cette personne de rembourser elle-même le CPAS à concurrence des avances que celui-ci a consenties.

Il est donc important de consulter régulièrement ses extraits de compte (soit sur support papier dans les selfs, soit via son application mobile). Les paiements effectués par les organismes de sécurité sociale contiennent une communication chiffrée qui est censée permettre d'identifier le mois de paiement. Il arrive également que les organismes paient plusieurs montants successifs pour un même mois. Ce n'est donc pas toujours évident d'identifier facilement à quoi correspond le montant payé.

Le cumul entre les paiements du CPAS et ceux d'un autre organisme de sécurité sociale est interdit lorsque ces paiements se rapportent à la même période. Il faut donc chaque fois vérifier qui a payé quoi pour quel mois.

Lorsque le CPAS constate qu'il a payé des avances pour une période pour laquelle la personne obtient le paiement d'arriérés à charge d'un autre organisme de sécurité sociale, il doit prendre une décision de révision et une décision de récupération.

La décision de révision recalcule, avec effet rétroactif, le montant de l'aide à laquelle la personne a finalement droit compte tenu du paiement des arriérés intervenus depuis lors.

La décision de récupération est celle par laquelle le CPAS décide de réclamer le remboursement des aides versées à concurrence des arriérés perçus.

Un délai de recours de 3 mois est ouvert contre chacune de ces décisions devant le Tribunal du travail.

La loi prévoit en effet des hypothèses dans lesquelles les avances faites par le CPAS ne devront pas lui être remboursées, lorsque trois conditions sont réunies : le droit à l'aide du CPAS s'avère moins élevé que ce qui avait été avancé, le paiement du « trop payé » par le CPAS résulte d'une erreur de sa part (il n'a pas tenu compte d'informations qui lui permettaient ou devaient lui permettre de savoir que la personne avait droit à des arriérés), et la personne concernée ne pouvait se rendre compte elle-même de cette erreur (le plus souvent parce que les calculs sont complexes et qu'il est difficile de les vérifier).

Ce mécanisme de contestation permettant d'annuler par le Tribunal l'indu à rembourser au CPAS nécessite évidemment une analyse juridique à faire dans le délai de recours de 3 mois.

Philippe Versailles

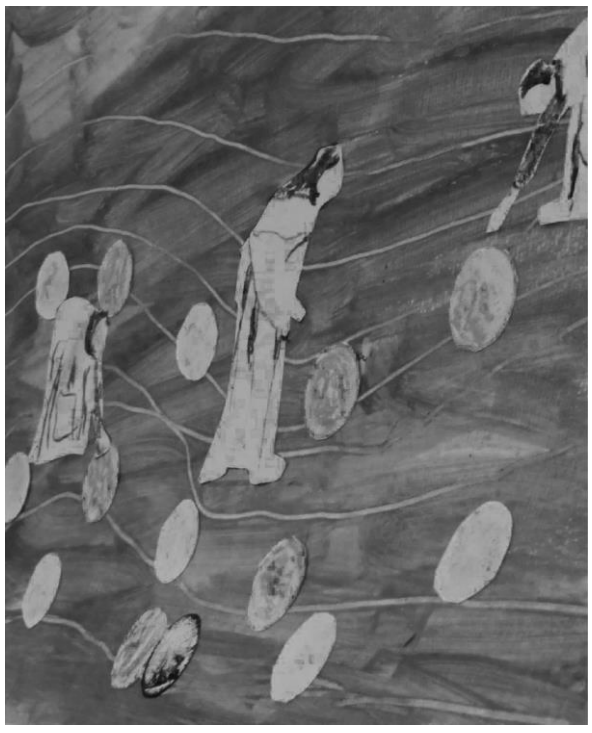

Travail de l'atelier « les glaneuses »

Hors cadre
Namur

ÇA NE COULE PAS DE SOURCE !

UNE EXPOSITION QUI INTERROGE LE PARTAGE DES BIENS COMMUNS

Suite à la visite de l'exposition « Toujours l'eau – juillet 2021 », on s'est interrogés sur le contexte des inondations de 2021.
Marie-Christine nous dit : « Avec mon mari, on travaillait à la protection civile. Mais ils ont fermé notre caserne et beaucoup d'autres. Tout est fini. Faut pas s'étonner que les gens ne reçoivent plus d'aide dans des situations pareilles. »

Alors, on s'est penchés sur la notion de Biens Communs.
Qu'est -ce qui est à tout le monde ?
La planète ?
Théoriquement oui, mais on n'a pas tous les mêmes droits dessus.
L'eau ?
Elle devrait être à tous. Et pourtant tant de gens en sont privés.
Le gaz ?
C'est aussi quelque chose de « naturel ».
Alors pourquoi c'est si cher ? Pourquoi on permet que certains privatisent et s'enrichissent en exploitant des biens communs ?

Les Biens Communs, c'est aussi tout ce qui a été construit et acquis collectivement :
-l'école pour tous,
-le droit à la santé, la mutuelle,
-tout ce qui devrait permettre à tous de vivre dans une certaine sécurité d'existence. Comme des services de base : pompiers, ambulances, hôpitaux, CPAS, …

Pour continuer à interroger tout cela et partager ces questions avec un plus grand nombre, en atelier nous avons réalisé des installations en papier.
Elles seront exposées tout cet été à la bibliothèque de Namur, impasse des Capucins.
Venez nous y rencontrer lors de l'inauguration le 9 juin à 12h30 !

Ça se passe

ASSEMBLEE DES MILITANTS

La prochaine Assemblée des militants du mouvement LST aura lieu le 1er juillet dans les locaux de LST au 27 rue Pépin à Namur.
Nous nous réunissons en Assemblée des militants pour construire une analyse et une parole commune sur ce que nous vivons au quotidien et ce que nous mettons en place pour être entendus et respectés. Le fruit de nos témoignages et de nos réflexions collectives alimente les prises de paroles publiques que nous portons dans différents lieux, où nous choisissons de donner échos à nos vécus et à toutes les réflexions et analyses que nous construisons ensemble et avec d'autres.

Petites nouvelles

NAISSANCE

Le 21 avril 2023, Jaison est venu agrandir la famille de Dominique et Jérémy Robeyns-Dhyne.
Félicitations aux parents et à la mamy, Carmen, militants à LST depuis de longues années.
Bon vent sur le chemin de la vie avec tes grands frères et toute ta famille.

DECES

André Modave est décédé ce 4 mai 2023.
« Né en Belgique en 1941, devenu prêtre, André a rencontré le Père Joseph Wresinski en 1967 au cours de ses études de sociologie. Il rejoint alors le volontariat permanent de ATD. Après trois années en région parisienne, il reçoit pour mission de retourner à Bruxelles pour fonder le Mouvement ATD Quart-Monde en Belgique.
Il s'installe dans une impasse à Molenbeek d'où il commence à créer des liens avec des personnes qui lui font découvrir la grande pauvreté dans son pays, et à interpeler et soutenir de nombreux jeunes dont plusieurs s'engageront dans le Mouvement et le volontariat. André sera le responsable national du Mouvement en Belgique jusqu'en 1984. »

Jean Tonglet

Le mouvement LST présente ses sincères condoléances à sa famille et ses amis.

DECES

Huguette Houzé est décédée ce 11 mai 2023.
« Je suis très émue d'apprendre le décès d'Huguette Houzé, que je n'ai pas vue depuis de longues années.
Mes souvenirs d'elle remontent aux années entre 1972 et 1980, quand elle, avec ses frères et ses sœurs, fréquentaient le Pivot culturel et la bibliothèque de rue que nous avions créée avec eux rue Rupplémont…
Toute leur famille habitait un logement très humide au fond d'une cour de la rue des Brasseurs, côté Sambre.
En 1977, nous avons fait un camp de 10 jours dans les Ardennes où tous les enfants ont participé… Une belle (et tumultueuse) aventure.
En 1979, Huguette avait participé au livre "Une histoire de chez nous" racontant en photos, imprimerie et sérigraphie la vie des enfants du quartier luttant tous les jours contre l'exclusion…
C'est avec Huguette, sa famille, et leurs voisins que nous avons beaucoup appris dans la solidarité, la présence et l'écoute des enfants et leurs familles. Le courage et la pugnacité des parents d'Huguette sont encore très vifs dans mon souvenir.
Avec mes sincères condoléances et mes pensées amicales à ses enfants et toute sa famille.
Bien amicalement, »

Martine Hosselet-Herbignat, à Marseille

Le mouvement LST présente ses sincères condoléances à sa famille et ses amis.

« LA MAIN DANS LA MAIN »

LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

Ont participé à ce numéro
D'Andenne, de Condroz-Famenne-Ardennes, de Namur, du Hainaut : Andrée, Cécile, Delphine, Dominique, Florent, Francine, Giovanni, Isabelle, Jacqueline, Katarina, Laeticia, Luc, Marion, Marie-Anne, Martin, Patricia, Philippe, Sabine, Sandra, Séréna, Thérèse, Valérie, Véronique

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :
L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDROZ-FAMENNE-ARDENNES :
L.S.T Condroz-Famenne-Ardennes asbl
Tél. : 0486/33 36 17
Doyon, 13 – 5370 Flostoy
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

PROVINCE DU HAINAUT :
LST Hainaut
Tél : - 0486/33 43 59
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387
Sur Tubize
C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65
tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :
L.S.T asbl- Tél. : 081/22 15 12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS
RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.MOUVEMENT-LST.ORG
federation@mouvement-lst.org

ABONNEMENTS
Abonnement de soutien fixé à 20 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
De la Fédération Luttes Solidarités Travail asbl
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS
Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN
De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).

IMPRIMERIE
Notre journal est imprimé par Nuance 4
Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter.
Nous attendons vos remarques, vos articles, un petit coup de fil… Bonne lecture !
LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG